

SECTION DE VENDEE

CHSCT

La Roche Sur Yon, le 05 octobre 2020

Monsieur le président,

Pendant la période de confinement inédite à plus d'un titre et aux conséquences lourdes, les personnels de la DGFIP ont répondu présents. Ainsi les Trésoreries ont accompagné et soutenu les collectivités locales et établissements publics de santé. Les SIE, renforcés par divers services de la Direction, ont participé au soutien des entreprises par une gestion réactive des remboursements de crédits de TVA et du fonds national de solidarité. Les services en lien avec les particuliers se sont également démultipliés pour répondre, dans le cadre d'une campagne IR en mode dégradé, aux nombreuses sollicitations des contribuables sur fonds de retenue à la source. Toutes ces missions n'ont pu se faire que grâce à la mobilisation totale des missions transverses (informatique, service des ressources humaines, etc).

Bref la DGFIP et ses personnels font partie des invisibles qui ont œuvré pour que l'Etat et les collectivités locales puissent agir dans le domaine économique, social et sanitaire.

Pourtant aujourd'hui les responsables politiques et administratifs ont réenclenché leurs projets de destruction du service public et de la DGFIP sans tirer aucun enseignement de cette crise inédite qui perdure.

Ainsi, les réformes du Nouveau Réseau de Proximité et la démétropolisation, renommée relocalisation des services de la DGFIP, remettent en cause la présence territorialement technique de la DGFIP. Au vu des dernières annonces, il ne s'agit nullement de relocalisations mais bien de délocalisations puisqu'il s'agit en fait de créer de nouveaux services à vocation de « back office ». Délocalisation et non relocalisation puisque le service rendu ne bénéficiera en rien à la population dans les territoires d'implantation.

De même, les agents ont pu « apprécier » les remerciements du gouvernement pour leur investissement par le biais d'une ordonnance pour leur prendre des jours ARTT et congés, tout en apprenant dans le même temps la baisse du nombre de jours pour enfants malades, la suppression des congés bonifiés, la confirmation de 5000 suppressions d'emplois à la DGFIP d'ici 2022, le rétablissement du jour de carence en cas d'arrêt maladie, etc ...

Pour en revenir à l'ordre du jour proprement dit du CHSCT, s'agissant du point sur la situation sanitaire, alors même que tous les clignotants sont au rouge concernant la circulation de la Covid-19, nous regrettons que les CHSCT n'aient pas été associés pour adapter au plus près du terrain les mesures décidées nationalement.

Ainsi la déclinaison du Protocole national à la DGFIP ne nous est pas parvenue, laissant les directions livrées à elles-mêmes, comme les agents. Il sera rappelé que les CHSCT ne doivent pas être réunis tardivement mais doivent être associés à l'adaptation, en amont, au plus près du terrain, des mesures imposées nationalement.

Si **Solidaires Finances Publiques 85** n'a pas d'opposition de principe au port du masque, nous demandons à la Direction de proposer et de financer toutes les solutions qui permettront de soulager les agents dans cette obligation.

Solidaires Finances Publiques 85 vous demande également :

- la fourniture de masques papiers, pour les agents qui le désireraient ;
- le rappel aux chefs de service et aux agents de l'importance des temps de pause notamment dans les services d'accueil pour limiter l'exposition au Covid 19 ;
- un point sur le télétravail suite à la consultation réalisée qui a pris fin vendredi 2 octobre ;
- la fourniture de poubelles spécifiques pour jeter les masques et gants pour prévenir les risques de contamination non seulement du personnel mais également de celui chargé de l'entretien des locaux. Ceci en respect des consignes données par le ministère de la transition écologique du 22 mai 2020 ;
- la communication aux représentants du CHSCT du ou des protocoles à appliquer en cas de survenance d'un cas avéré de Covid ou de cas contact ;
- la mise à jour régulière du Plan de continuité d'activité avec information régulière des organisations syndicales. Pouvez-vous détailler les mesures qui seront prises en fonction de l'évolution de la situation (découverte de cluster, classement orange, etc ...) ?

Concernant le questionnaire du Secrétariat Général, **Solidaires Finances Publiques 85** regrette de ne pas avoir été associé à la réponse formulée pour notre département.

Nous souhaitons néanmoins avoir très rapidement un retour d'expérience afin qu'il puisse donner lieu à une amélioration des procédures et à une gestion améliorée de la situation.

Solidaires Finances Publiques 85 veut, enfin, mettre en question diverse le point sur les restructurations à venir pour le département dans les trois ans à venir.

En effet, même si la nouvelle réglementation prévoit en la matière la seule consultation des CTL sur tous les projets de restructuration, cette dernière n'intervient dans les faits que quand le projet est quasiment définitif. De plus le CTL n'est pas compétent pour leurs conséquences matérielles, voir sur les possibilités d'améliorations pouvant être financièrement apportées (tout au moins jusqu'en 2023).

Au surplus, il sera rappelé que le CHSCT est compétent sur les conditions de travail et la santé au travail. Or cette stratégie permanente de recouvrements de services nourrit des inquiétudes très fortes quant à la pérennité des services, accentuées par la mise en place de nouvelles règles d'affectation et créent chez un grand nombre d'agents une anxiété permanente et une démotivation aggravant leurs conditions de travail voir leur santé.